

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de RUFFIEUX
Département de la Savoie

Arrondissement de Chambéry
SEANCE DU 03 MARS 2026

République Française

DCM 2026-03-03

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 14
Conseillers présents : 12
Conseillers absents : 02
Procurations : 00
Votants : 12

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RUFFIEUX, régulièrement convoqué le 23 février 2026 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier ROGNARD, Maire.

Étaient présents : Madeline ABRY, Fabienne CAGNON, Emilie GUILLORY, Ghislain FIORA, Isabelle GAUCHER, Christian GRUFFAT, Patrick L'HOSPITAL, Christiane MOUCHET, Pierre Yves PASQUALI et Patrick SALA.

Absents : Nicolas BURDET et Stéphanie QUINSON.

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Fabienne CAGNON

Rapport des décisions prises par Monsieur le Maire

Monsieur le Maire indique que, conformément aux articles L. 2122-22 et 2122-23 du CGCT, il doit rendre compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation. Il est donc donné lecture du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire depuis le 04 décembre 2025 :

N° 19-2025 du 17 décembre 2025 portant signature de l'avenant de prestations en moins-value N°03 du lot N° 02 du marché de travaux pour la rénovation énergétique du bâtiment Mairie Ecole.

LOT 02 : « Charpente métallique courives, préau / Garde-corps / Couverture verre » : Cet avenant introduit un écart de -8.04%.

Le montant du marché conclu avec la SAS CONSTRUCTION METALLIQUE PARIS passe ainsi, de 165 309.35€ HT à 152 015.64€ HT, tous avenants cumulés.

N° 20-2025 du 22 décembre 2025 portant signature du marché 2025-03 passé en application du code des marchés publics en vue du renouvellement des marchés d'assurances avec SMACL Assurances SA.

Lot 01 – Assurance des dommages aux biens mobiliers et immobiliers : Prime annuelle de 3 561.00 Euros TTC (variante franchise majorée)

Lot 02 – Responsabilité civile et des risques annexes : Prime annuelle de 1 770.00 Euros TTC

Lot 03 – Flotte véhicules et des risques annexes : Prime annuelle de 1 875.00 Euros TTC (Solution de base +Prestations supplémentaires éventuelles - PSE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Fabienne CAGNON

Le Maire,
Olivier ROGNARD

